



## Le taux annuel d'inflation en hausse de 2.4% à 2.6%

**Au mois de mai 2024, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, se redresse de 0.3% par rapport au mois précédent. Ce renchérissement s'explique par la hausse des tarifs des services.**

L'agrégat des services augmente de 1.0% par rapport au mois d'avril. Les prix des billets d'avion s'envolent de 19.0% par rapport au mois précédent. Pour les voyages à forfait le décollage des prix s'élève à 9.0%. Les tarifs des crèches et foyers de jour pour enfants enregistrent une progression de 8.6% par rapport au mois précédent. Par ailleurs, les offres de télécommunication multi-services (+8.0%) alimentent également l'inflation au mois de mai. Sur un an, les prix des services ont progressé de 4.0%.

Les prix des produits alimentaires augmentent 0.3% par rapport à avril. Les plus fortes hausses de prix par rapport au mois précédent ont été constatées pour les fruits de mer frais (+5.3%), l'huile d'olive (+3.7%) et la farine (+3.4%). Les prix des chips (-3.3%) et du poisson frais (-2.7%) se sont par contre repliés par rapport à avril. Des baisses de prix ont également été relevées pour les boissons: l'eau minérale diminue de 2.5% et les soft drinks de 1.6% par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 2.1% et ceux des boissons non alcoolisées de 3.7%.

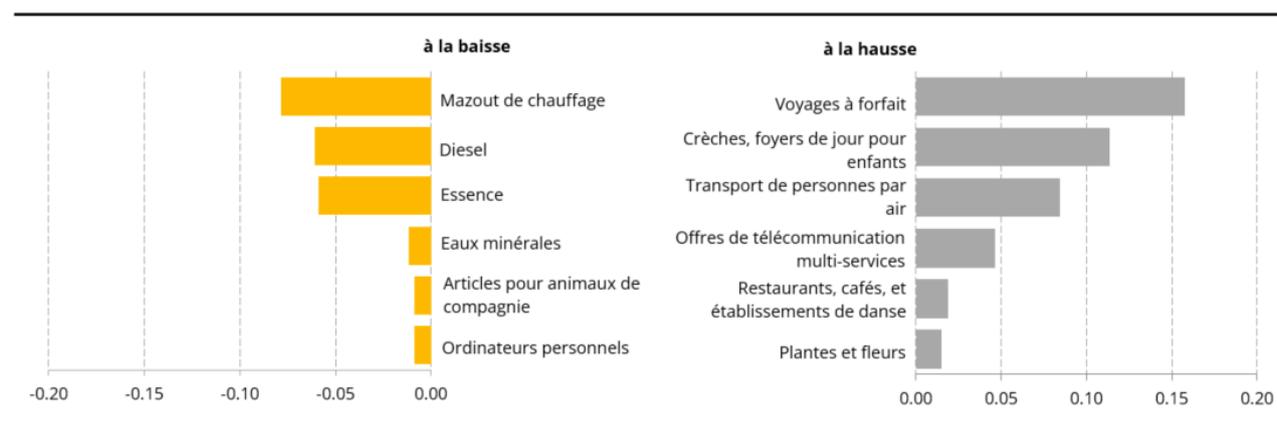
Des hausses ayant un impact visible sur l'inflation ont été relevées pour les plantes et fleurs (+2.7%), les hôtels, motels et auberges (+1.5%) et le tabac (+1.2%).

En mai, à la pompe, les automobilistes doivent déboursier 5.0% de moins pour un litre de diesel et le prix du litre d'essence se replie de 3.1% en un mois. Le montant de la facture pour remplir la cuve de mazout s'amoindrit de 8.6%. Les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 4.2% par rapport à mai 2023.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 2.6% contre 2.4% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent gagne 0.1 point de pourcentage et s'établit à 2.5% en mai. L'indice général du mois de mai exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 123.18 points.

Pour le calcul de l'échelle mobile des salaires, la loi prévoit la neutralisation des hausses des taxes et accises prélevées sur les prix des produits de tabac. Cette mesure provoque à partir du mois de mai 2024 la fixation d'un nouveau coefficient de raccord (8.22260) reliant l'indice des prix à la consommation base 100 en 2015 à l'indice base 100 au 1.1.1948. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 passe de 1002.11 à 1004.46 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1013.46 sera atteinte.

## GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source : STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(mai 2024/mai 2023)	(mai 2024/avril 2024)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2.31	0.18
Boissons alcoolisées et tabac	4.80	0.21
Articles d'habillement et chaussures	1.79	0.11
Logement, eau, électricité et combustibles	1.33	-0.45
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0.12	0.02
Santé	2.69	-0.01
Transports	3.34	-0.26
Communications	3.99	1.72
Loisirs, spectacles et culture	4.13	1.69
Enseignement	1.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	3.87	0.36
Biens et services divers	3.05	0.67
<b>Indice général</b>	<b>2.59</b>	<b>0.25</b>

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de juin 2024 seront publiés le 8 juillet 2024, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 28 juin 2024.

## Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ [press@statec.etat.lu](mailto:press@statec.etat.lu)

[statistiques.lu](http://statistiques.lu)

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring/Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

